

Annexe 4

Le présent procès-verbal tire son fondement de l'article 4 du Décret 14/018 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales.

Communauté **KYAKABA**  
Village (s) **KYAVIKERE, KYAVITUMBI, KALEVA**  
Groupement **BOLEMA** **BALEGHA** **KYAVITUMBI**  
Secteur/Chefferie/Commune **RUWENZORI** Date : ... le ... **26/09/2017**  
Territoire **B. ENI**  
Province **NORD-KIVU**

N/Réf. :

S/C : Administration forestière locale

Concerné : Demande de concession forestière de communautés locales.



A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province de **NORD-KIVU** à **GOMA** (Chef-lieu de la province) République Démocratique du Congo

Excellence Monsieur le Gouverneur,

Nous venons par la présente, en application des dispositions de l'article 22 de la loi n 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier et du décret n°14/018 du 02 août 2014 fixant la procédure d'attribution des concessions forestières aux communautés locales, soumettre notre demande de concession forestière, bien identifiée en annexe.

Nous joignons à la présente, les pièces ci-après :

1. L'acte de confirmation de la qualité de représentant (s) coutumier(s) de la personne ou des personnes, par l'entremise de (s) (la) quelle (s) la concession forestière des communautés locales est sollicitée et attribuée ;
2. L'acte d'engagement signé par le (s) représentant (s) coutumièrement attitré(s), par lequel nous affirmons que la concession forestière sollicitée appartient exclusivement à notre communauté ;
3. La liste des familles, lignages ou clans, membres de notre communauté, dûment signée par le ou les représentant(s) coutumièrement attitré (s) ;
4. Le procès-verbal du (de l') conseil/assemblée communautaire dûment signée par le ou les représentant(s) coutumièrement attitré (s) de notre communauté ;
5. La carte de délimitation de la forêt concernée qui décrit sommairement sa superficie, sa dénomination, sa localisation physique (village ou localité, groupement, secteur, territoire et province), les voies d'accès ou de communication à la forêt concernée.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre considération distinguée.

Les représentants coutumièrement attitrés :

1. **THEMBO TONGELI Joseph**, chef de Groupement **BOLEMA**
2. **MUNYIBA ITANI KAMWEKE**, chef des villages **KYAVIKERE**
3. **Mathie Siwaithira Pierre** etc chef des village **Balegha**
4. **Theмба Otahilliko Gimusu** Chef des village **Kaleva**
5. **Kikupona SAMA Samuel** Chef des villages **Kyavitumbi**

Copie Conforme à  
Monsieur le chef de secteur Ruwenzori  
Monsieur le chef de Bureau de l'Administration en charge des forêts

## Annexe 4

Le modèle de la procuration spéciale repris ci-bas tire son fondement des articles 526 et 529 du décret du 30 juillet 1888 tel que modifié et complété à ce jour.

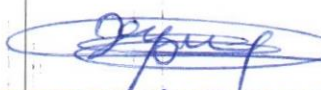



**Procuration spéciale portant délégation des pouvoirs aux fins de faire le suivi du dossier tendant à l'obtention de la concession forestière de communauté locale**

Nous, THEMBO YONGELI JOSEPH, MUVUNGA ITHENI KEMWELE, MATHE SIWAITHIRE PIERRE, THEMBO MAHITIKO LINUS, KIGHOMA SAIDI SAMUEL, soussignées, membres de la communauté locale requérante, coutumièrement attirés pour agir au nom et pour le compte de la communauté locale Kyakaba des villages Kyavikere, Kyavitumbi, Kalevya et Balegha, groupement BOLEMA, Secteur RUWENZORI, Territoire BENI, Province du Nord-Kivu, donnons, par la présente procuration, mandat à l'ONG WWF habitant à GOMA, n°142/004, quartier le Volcan, commune de Goma, Province du Nord-Kivu d'assurer le suivi du traitement de notre requête tendant à obtenir la concession forestière de la communauté locale, tant auprès des autorités administratives locales que provinciales ainsi que devant tout tiers

Nous promettons, d'ores et déjà, de ratifier le tout pour conforme et sincère.

Fait à Kyavitumbi, le 26/07/2017

Pour la signature, les représentants coutumiers attirés

N°	Noms, Post-noms et Prénoms	Qualité	Signature
1	THEMBO YONGELI JOSEPH	Chef de groupement	
2	MUVUNGA ITHENI KEMWELE ;	Chef de village Kyavikere	
3	MATHE SIWAITHIRE PIERRE ;	Chef de village Balegha	
4	THEMBO MAHITIKO LINUS ;	Chef de village Kalevya	
5	KIGHOMA SAIDI SAMUEL	Chef de village Kyavitumbi	